



STAGE INTERDEPARTEMENTAL 40-64

INVITATION

ASH 2nd degré (ULIS, SEGPA, EREA)

Malgré un cadre réglementaire renouvelé récent, depuis la loi de refondation de l'Ecole de 2013 et les déclinaisons qui ont suivi pour les différents dispositifs et structures, les personnels sont parfois confrontés à des interprétations à géométrie variable par l'administration.

La réalité des effectifs paraît bien loin du respect des seuils.

Le non respect des procédures par cette même administration pour les formations complémentaires tend à devenir récurrent.

Le profilage des postes court-circuite les missions et les qualifications.

...

La litanie pourrait être longue mais comment cette réalité impacte-t-elle nos pratiques ?

De quoi est fait notre quotidien ? Quels points communs aux dispositifs et structures de l'ASH dans le 2nd degré ?

Quelle reconnaissance au sein du collège ou de l'enseignement professionnel ?

Le SNUipp-FSU des Landes propose à tous les collègues enseignants du 1er degré des Landes et des Pyrénées-Atlantiques de se retrouver pour échanger sur ces questions et problématiques.

A travers cette confrontation des réalités et des pratiques, ce sont les revendications de la profession que nous pouvons mettre ne lumière et collectivement porter pour l'amélioration de nos conditions de travail et la réussite de tous.

Organisation de la journée :

Matin : *Dispositifs et structures, quelle réalité ? et quelle évolution ?*

- 9H15-9H45 : Accueil - Café
- 9H45-12H15 : ***Echanges sur la réalité des pratiques***
 - Conditions de travail
 - Effectifs
 - L'inclusion : freins, leviers, injonctions
 - Les besoins du terrain

Repas pris au collège

Après-Midi : *Quelles perspectives ? Et quels liens avec le cadre réglementaire ?*

- 14H-15H30 : Eléments du cadre réglementaire et points d'appuis fonctionnels
 - ORS
 - Droit à la formation
 - la gestion des DGH
 - le budget des établissements
- 15H30-16H30 :
Construire nos revendications.
Bilan et perspective des mandats du SNUipp-FSU.
Quelle place dans le collège ou l'enseignement professionnel ?

JEUDI 22 NOVEMBRE 2018 9H30-16H30

Collège d'Albret
route d'Orthez
40100 Dax

INSCRIPTION AU STAGE

Pour les instits et PE, la demande de congé pour formation syndicale est à déposer par voie hiérarchique auprès de son IEN **un mois avant** le stage.

Nous vous invitons à en faire copie au chef d'établissement le cas échéant.

Cette demande doit donc être déposée au plus tard le

LUNDI 22 OCTOBRE 2018 ⁽³⁾

Cette autorisation est de droit. Chaque agent, titulaire ou non, a droit à 12 jours maximum par an. Le stage est ouvert aux non-syndiqués mais leurs frais ne seront pas remboursés.

Modèle d'autorisation

NOM.Prénom..

Grade ou fonction .

Établissement.

à- M. l' IA-DASEN du département

s/c de M./Mme l'IEN de la circonscription

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le

Jeudi 22 novembre 2018 ⁽¹⁾

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à DAX.

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 13 janvier 2009).

A.....

Le.....

Signature (obligatoire)

(1) **Ne la faites que pour le(s) jour(s) où vous travaillez.**

Pour les collègues landais, la procédure est simplifiée.

La demande peut être faite par [le formulaire](#)

”demande d’autorisation d’absence ou de congé pour la formation syndicale”
à retrouver sur notre site ou sur celui de la DSDEN

MERCI DE BIEN VOULOIR

- COMPLETER LA FICHE à l'adresse :

<http://40.snuipp.fr/spip.php?article2380>

- OU ENVOYER UN MESSAGE A

snu40@snuipp.fr

pour prévenir de votre inscription

(indiquez nom, prénom, fonction, établissement, courriel)